

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE
MONTREAL (04-047) AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ DU SECTEUR
15-C1 ET AFIN D'ÉTABLIR CE SECTEUR COMME UN SECTEUR À CONSTRUIRE, LE TOUT
PERMETTANT LA CONSTRUCTION DE PROJETS INSTITUTIONNELS

Modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 22 novembre 2021, un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054, le projet de Règlement doit être soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours minimum à compter de la date de publication du présent avis. La consultation écrite sera d'une durée de 15 jours, soit entre le 30 novembre et le 14 décembre 2021.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 14 décembre 2021 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Lundi le 29 novembre 2021